
COMMUNIQUÉ

**Affaire Claude Jean-Pierre, dit « Klodo »
Après six ans, un premier pas vers la vérité et la justice**

Paris, le 30 août 2026

Nous venons d'apprendre que les deux gendarmes impliqués dans la mort de Claude Jean-Pierre, dit « Klodo », ont été mis en examen pour homicide involontaire. Cette mise en examen a été confirmée le vendredi 28 août 2026 par la procureure de la République de Basse-Terre, Mme Stéphanie Bazart, et rendue publique le lendemain, samedi 29 août.¹ Les deux militaires, qui n'étaient jusqu'alors placés que sous le statut de témoins assistés, sont désormais mis en examen.² Le Comité international contre la répression (Cicr) s'en félicite.

Rappelons les faits. Le 21 novembre 2020, à Deshaies (Guadeloupe), Claude Jean-Pierre, maçon retraité, âgé de 67 ans, père et grand-père, est intercepté lors d'un contrôle routier par deux gendarmes. Les images de vidéosurveillance montrent qu'il est extrait brutalement de son véhicule, avant de retomber lourdement au sol, inerte, sa tête heurtant le macadam. Victime d'une double fracture des cervicales et d'une tétraplégie consécutive à ce qui aurait dû n'être qu'un banal contrôle routier, il meurt le 3 décembre 2020 au CHU de Pointe-à-Pitre. Malgré la plainte déposée dès le lendemain du décès par sa fille, malgré les images et malgré plusieurs expertises médicales successives établissant le lien de causalité entre l'intervention des gendarmes et la tétraplégie, le parquet de Basse-Terre avait requis un non-lieu en février 2023. La mobilisation de la population guadeloupéenne et le refus de la juge d'instruction de suivre ces réquisitions ont permis la poursuite de l'instruction, au fil de plusieurs changements de magistrat instructeur.

Cette décision constitue un premier pas extrêmement encourageant pour qu'enfin, justice soit rendue. Il doit d'abord être mis au compte du courage et de l'acharnement de la famille de Claude Jean-Pierre, de ses proches, de ses soutiens, des militants syndicalistes et associatifs qui, après des années de combat contre l'impunité n'ont jamais renoncé à exiger la vérité. Sans cette détermination, sans les rassemblements organisés devant le palais de justice de Basse-Terre, sans les prises de position des organisations syndicales et des élus, ce dossier aurait été enterré.

Le Cicr avait pris position dès le début sur cette affaire. Le comité s'est notamment rendu en délégation au ministère de la justice le 3 juin dernier pour exiger que la vérité soit établie et qu'un procès équitable puisse se tenir. Nous nous félicitons de cette décision qui ouvre la voie à ce qu'éclate enfin la vérité et à ce que justice soit rendue.

.../...

¹ Le Monde avec AFP, « En Guadeloupe, deux gendarmes mis en examen pour homicide involontaire dans l'affaire Claude Jean-Pierre », 29 août 2026, [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

² RCI Guadeloupe, « Affaire Claude Jean-Pierre : les gendarmes impliqués dans le contrôle du sexagénaire mis en examen », 28 août 2026, [rci.fm](https://www.rci.fm) ; France-Antilles Guadeloupe, « Affaire Claude Jean-Pierre : les gendarmes mis en examen près de six ans après les faits », [guadeloupe.franceantilles.fr](https://www.guadeloupe.franceantilles.fr)

Le Cidr exige qu'un procès équitable soit organisé, à brève échéance, sur la base des faits établis par l'instruction. Trop de temps a passé, beaucoup trop, et il doit être mis fin à ce déni de justice. La famille de Claude Jean-Pierre, comme toutes les familles de victimes de violences policières(*), a droit à la vérité, à un jugement public et à la reconnaissance des responsabilités, le Cidr se tiendra aux côtés de la famille de Claude Jean Pierre jusqu'à ce que justice faite et les coupables punis.

Vérité et justice pour Claude Jean-Pierre !

Pour le Bureau du Comité international contre la répression

Gérard Bauvert, président d'honneur – Gérald Fromager, président – Miguel Martinez, secrétaire

CONFÉRENCE ANNUELLE DU CIDR

« 1976 – 2026 : 50 ans de combat en défense des libertés.

Actualité et perspectives »

Samedi 3 octobre 2026, de 14 h à 17 h

**Bourse du travail de Paris, salle Jean-Jaurès – 3, rue du Château d'Eau, 75010 Paris
(métro République)**

Des représentants de la famille de Claude Jean-Pierre y prendront la parole, aux côtés de militants et de personnalités kanak, guadeloupéens, syndicalistes et militants de la cause palestinienne que le Cidr soutient contre la répression.

Cochez dès maintenant cette date sur vos agendas. Nous comptons sur vous : venez avec vos amis !

() Notre exigence de Vérité et Justice pour « Klodo » est inséparable du combat contre l'impunité des violences policières. C'est pourquoi le Cidr appelle à participer massivement à la manifestation contre les violences policières du dimanche 20 septembre prochain, dirigée contre la proposition de loi instaurant une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre — un véritable « permis de tuer ». Refuser cette loi, c'est refuser que d'autres familles connaissent le calvaire judiciaire imposé depuis six ans à celle de « Klodo ».*

Contact : bureaucidr@gmail.com